

AXELLE BRIX INSTITUT

FORMATION "TECHNIQUE NAIL ART - DÉGRADÉ"



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de vous permettre d'apprendre à réaliser des dégradé de couleurs tout en comprenant et intégrant la théorie des couleurs.

Afin de valider les différentes compétences vous serez évalué en continu tout au long de la formation.

Notre centre de formation est certifié Qualiopi, Datadock et agréé au FAFCEA.

En fin de formation, une certification de réalisation de fin de formation vous est remise pour attester de vos connaissances acquises tout au long de la formation.

AXELLE BRIX INSTITUT

FORMATION "TECHNIQUE NAIL ART - DÉGRADÉ"

Pré-requis

- Justifier d'un niveau scolaire de 3ème
- La maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral, afin de suivre les enseignements et les consignes de sécurité
- Avoir effectué une formation en prothésie ongulaire initiale

Contenu de formation

- Théorie des couleurs
- Réalisation du dégradé

Effectifs par session

- 6 élèves maximum

Durée

La durée de la formation est de 7 heures en présentiel.

La formation est répartie sur 1 journée, de 10h à 17h30 avec une demi-heure de pause méridienne

Accès, transports, parking

Le centre de formation est accessible par la D934 et la A104.

Un parking se trouve à côté du centre de formation.

Les transports en commun à proximité sont :

- Le bus 02, 20, 21, 26, 37,42
- Le RER A (Gare de Torcy, Bussy-Saint-Georges, Val d'Europe)
- La ligne P (Gare de Lagny-Thorigny)

Objectifs et aptitudes

- Réalisation de Nail Art - Dégradé

Compétences acquises en formation

C1- Appliquer une couleur, réaliser un dégradé et appliquer une couche de finition, en utilisant le matériel et les techniques adaptés, afin d'obtenir le visuel esthétique prédéfini.

Méthodes mobilisées

La méthode pédagogique est une alternance entre cours théorique, des phases de pratique sur main d'entraînement ou modèle.

Des entraînements seront pratiqués sur vous-mêmes, il faudra donc vous présenter les ongles nus le jour de la formation.

Moyens prévus

- Ramener son propre matériel pour la pratique (lampe, pinceaux, gels, etc.)
- Des entraînements seront pratiqués sur vous-mêmes, il faudra donc vous présenter les ongles nus le jour de la formation.
- Kit fourni (pinceau, poudre acrylique)

Délai d'accès

L'organisme de formation s'engage à répondre sous 24h à toute demande d'informations et se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Les inscriptions se font par mail

AXELLE BRIX INSTITUT

FORMATION "TECHNIQUE NAIL ART - DÉGRADÉ"

Tarifs

Frais de formation : coût forfaitaire de 350 euros.

Soit un total de : trois cent cinquante euros €

Contact

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre, via :

- L'adresse mail : contact@axellebrixinstitut.com

- Le n° de téléphone : 01.64.30.56.04

- Le site internet : www.axellebrixinstitut.com

- La page Facebook : <https://www.facebook.com/institutaxellebrix>

- Le compte Instagram : @axelle_brix

*Force majeure - Article 1218 - Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

(Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2)

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.

Modalités d'évaluation

Pour valider le titre dans son intégralité, le candidat doit avoir obtenu au minimum une moyenne générale de 10/20.

La validation des acquis de la formation se fera sous forme d'une évaluation continue

Afin de prétendre à la certification, il est obligatoire d'être présent tout au long de la formation. Aucune absence ne sera acceptée, sauf cas de force majeure*.

Programme de formation

Jour 1

Apprentissage de la théorie des couleurs

Réalisation et gestion du dégradé

Examen continu.

Accessibilité

« Toutes nos formations peuvent être adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ».

Merci de venir vers nous en amont de la formation afin que nous mettions ensemble en place les aménagements vous permettant de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Mais malheureusement, nos formations ne peuvent pas être accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle totale.

